



Analyse sur les stratégies de la CEEAC dans la prévention du conflit autour de l'eau entre pays du Lac Tchad et les Etats riverains de l'Ubangi

Analysis on ECCAS strategies in prevention conflict around water between countries of Chad lake and UBANGI residents states

MALE MBELE Pitshou¹, MBAMBI MOZOMBO Joël Pieter² ET KENYA MBUMBA Divine³

MALE MBELE Pitshou n° ORCID :0009-0007-1713-7141

MBAMBI MOZOMBO Joel n° ORCID : 0009-0009-5937-5644

KENYA MBUMBA Divine n° ORCID : 0009-0005-7039-4943

Centre de Recherche en Sciences Humaines(CRESH), Kinshasa, République Démocratique du Congo

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.19598734>

RESUME

L'eau est une ressource hautement stratégique. Sa rareté au Tchad dû au fait de son assèchement risque de créer des conflits entre ce dernier et les Etats qui en disposent abondamment, notamment les pays riverains de la rivière Ubangi. Cette question risque d'envenimer davantage la situation sécuritaire déjà préoccupante pour la paix en Afrique Centrale au regard des risques des confrontations qui peuvent surgir entre les différentes communautés du fait du manque d'eau chez les uns et de l'abondance d'eau chez les autres. L'option stratégique envisagée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale pour prévenir tout conflit autour de cette question cruciale de l'eau consiste à privilégier la coopération des Etats riverains de la rivière Ubangi. Ladite coopération interétatique consisterait à trouver un terrain d'entente entre ces différents Etats sur le projet d'alimenter le lit du lac Tchad par l'eau douce de la rivière Ubangi.

Mots Clés : Stratégie, Prévention, Conflit, Eau, Etats riverains.

SUMMARY

Water is a highly strategic resource. Its rarity in Chad due to its drying up risks creating conflicts between the latter and the States which have it in abundance, in particular the

countries bordering the Ubangi River. This question risks further aggravating the security situation which is already worrying for peace in Central Africa given the risks of confrontations which may arise between the different communities due to the lack of water for some and the abundance of water for others. The strategic option envisaged by the Economic Community of Central African States to prevent any conflict around this crucial water issue consists of favoring cooperation between the States bordering the Ubangi River. Said interstate cooperation would consist of finding common ground between these different states on the project of supplying the bed of Lake Chad with fresh water from the Ubangi River. Keywords: Strategy, Prevention, Conflict, Water, Riparian States.

1. Introduction

Il y a quelque décennies, la question relevait de la banalité, l'eau était considérée comme une denrée naturelle surabondante sans grande valeur économique, sociale, politique, géopolitique, etc. Jusqu'aujourd'hui, le langage courant rendait bien compte de cet état des choses. Tout ce qui est fragile, fluide, frivole et facile est assimilé à l'eau, domaine de prédilection de la gratuité, don gracieux du ciel. (Mova Sakanyi,2009).

On entend encore des propos qui répugnent à vendre l'eau. On pense qu'on peut manquer de tout sauf l'eau. Les sanctions privatives tant au niveau national qu'international de toute jouissance du corps et de l'esprit ne devraient pas concerner l'eau qui, avec l'air, constitue la vie, le premier droit naturel inaliénable. (« la question du lac Tchad »,2023)

De plus en plus, il s'avère évident que les mentalités évoluent face aux problèmes de pénurie d'eau. De plus en plus, la rareté de l'eau insuffle de nouveaux comportements dans le chef des acteurs internationaux, notamment en Afrique centrale. Le cout s'élevant, l'eau douce se raréfiant, la société peine à en payer le prix. Une nouvelle conception de l'eau, bien économique comme les autres, c'est-à-dire rare, mais destiné à assouvir des besoins innombrables. Actuellement l'eau devient un enjeu de politiques extérieures des Etats.

L'assèchement du bassin du lac Tchad est à la base d'une crise multiforme dans le chef des populations riveraines et de l'Etat Tchadien par ricochet. Cette situation a suscité un instinct de survie desdits populations, qui apprivoisent les eaux de la rivière Ubangi, la plus importante et proche réserve d'eau douce. Le pays riverain de l'Ubangi, notamment la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine, se révèlent jusqu'à présent réticent. L'assèchement du lac Tchad présage un conflit autour de l'eau, denrée devenant stratégique pour la survie de l'espèce humaine et des écosystèmes en Afrique Centrale.(Ado,batiseurs de la paix,2010)

La question centrale dans cette étude, consiste à connaître les stratégies mise en place par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), organisation sous régionale, pour prévenir d'éventuels conflits qui résulterait de la question de l'irrigation du lac Tchad par les eaux de la rivière Ubangi. Apriori, la coopération interétatique sous l'égide de la CEEAC serait la meilleure stratégie pour prévenir le conflit autour de l'eau en Afrique Centrale.

La méthode géopolitique et l'approche exégétique guideront notre démarche intellectuelle, afin de cerner les enjeux et l'importance stratégique de l'eau dans la sous-région. La collecte des données sera rendu possible par la technique documentaire.

Outre l'introduction et la conclusion qui mettra un terme à nos propos, cette étude prévoit d'abord un cadre typologique et notionnel (I) ; ensuite, une analyse autour de l'eau comme enjeux entre le Tchad et les pays riverains de l'Ubangi (II) et enfin, elle propose des options stratégiques à la CEEAC pour la prévention du conflit autour de l'eau (III).

2. Littérature

2.1 Cadre typologiques et notionnels

2.1.1. Analyse des concepts

Trois concepts sont au cœur de cette dissertation. Dans les lignes qui suivent nous procéderons à leur décryptage afin d'en avoir des idées claires. Il s'agit de : conflit, stratégie et eau.

2.1.2. Conflit

On parle couramment de conflit pour exprimer les notions fort variées : désaccord, antagonisme, discordance, lutte d'opposition, tiraillements, confrontation, guerre, tension, crise, etc.

Le conflit est un processus impliquant des réactions émotives et cognitives et des comportements qui commencent lorsqu'une partie (personne ou groupe) perçoit qu'elle a été pour une autre partie ou que cette autre partie s'apprête à le faire. La diversité culturelle et la différence sont des valeurs. Vivre cette diversité implique des divergences, des différends, des conflits ([Ado,2010](#)).

Eu égard à ce que nous venons de dire, le conflit est le résultat de l'interface entre forces opposées, qu'il s'agisse de divergences de besoins, d'intérêts ou de valeurs. ([Bayada,2010,p206](#))

LAROUSSE définit le conflit comme une opposition d'intérêts entre deux ou plusieurs Etats, dont la solution peut être recherchée soit par des mesures de violence (guerre), soit par des négociations, soit par l'intervention d'une organisation régionale ou internationale, ou d'une tierce puissance (médiation arbitrage), soit par l'appel à un tribunal international.

Malheureusement, le conflit peut aussi receler des forces destructives qui risquent d'arrêter ou de modifier des attitudes, des conduites et des processus pacifique. Le conflit peut engendrer la peur, la colère, la frustration, l'insécurité, le dégoût ou d'autres émotions négatives qui poussent à utiliser l'agressivité naturelle pour forcer les autres à se soumettre à ses intérêts, à ses valeurs, ou à ses besoins sans égard pour les leurs.

2.1.3. Stratégie

Art du Général ou science des hautes parties de la guerre ou de la conduite du conflit, la stratégie, quelle que soit la définition retenue, est une activité noble, réservée à des hommes parvenus à un certain niveau de responsabilité ou à un certain degré d'instruction. Longtemps transmise par une tradition orale limitée à des milieux très restreints, dont Herbert Rosinski parlait de la stratégie instinctive, elle est devenue, à l'époque contemporaine, un savoir codifié et enseigné dans les écoles de guerre : la stratégie scientifique.

François Géré affirme : « Dès que la guerre ne se réduit pas à la bataille, la stratégie englobe la guerre et, de ce fait, déborde sur le temps de paix ». Pendant très

longtemps, on a considéré la stratégie comme l'art ou la science des généraux en chef, et parfois des souverains, de conduire les opérations militaires une fois la guerre déclarée.

André Beaufre, le général français, a tenté une définition de la stratégie adaptée aux besoins de notre époque : « l'art de concourir par la force à atteindre les buts de la politique », la force n'étant pas seulement militaire, mais comportant également tous les moyens de coercitions politique, diplomatique et économique (Beaupre,A,1963).

Il s'agit donc d'un élargissement de la notion de stratégie à l'ensemble des facteurs participants à la décision. C'est-à-dire, l'acceptation, par l'adversaire, des conditions politiques que l'on veut lui imposer.

Pour Raymond Aron, la politique est « la recherche de l'intérêt national », définition qui a le mérite d'exprimer clairement la relation entre la stratégie et la politique, puisque la stratégie, en tant qu'art de commander les forces destinées à défendre la nation, est l'élimination directe du pouvoir politique qui a pour mission première de préserver l'unité et la pérennité de l'unité politique existante. Plus concrètement encore, en cas des conflits, ce sont donc les responsables politiques qui définissent les stratégies et les buts de la guerre (Aron,R,1976,p102).

Ainsi, la politique fixe les buts et mobilise les moyens nécessaires à la réalisation d'une stratégie. Les Etats sont la source de l'autorité stratégique, qu'ils délèguent pour une mission déterminée. Pour atteindre les buts de leur concept, les chefs politiques ont besoin d'une méthode et des moyens. C'est la stratégie, résume le général Jean Salvan.(Aron op.cit.P104) La stratégie ainsi comprise est, par conséquent, l'ensemble des méthodes et moyens permettant d'atteindre les fins exigées par la politique.

Cependant, pour résumer la relation entre les trois notions (politique, stratégie et tactique) dont l'imbrication réciproque fait penser à un enclenchement des poupées russes, ainsi que l'explique le Général Salvan, on peut dire que la stratégie vise à réaliser les buts politiques, que les objectifs stratégiques conditionnent la tactique, qui quant à elle, a pour mission d'employer les armes pour les atteindre le plus efficacement possible. La tactique est donc, par essence, concrète. Elle vise des objectifs précis sur le terrain, qu'ils soient militaires, économiques, diplomatiques, psychologiques, etc. D'autres stratégestes modernes ont ajouté avec raison un autre élément fondamental à cette triade : la technique qui, avec l'avènement du nucléaire, a véritablement révolutionné les données classiques de la stratégie et de la tactique.

2.1.4. Eau

Du latin *aqua*, l'eau est une substance dont les molécules sont composées d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène. Il s'agit d'un liquide inodore (sans odeur), insipide (sans goût) et incolore (sans couleur), que l'on peut trouver dans son état solide (lorsqu'il devient de la glace) ou dans un état gazeux (vapeur).

L'eau est la composante qui apparait en plus grande abondance sur la surface terrestre (elle couvre 71% de la croute terrestre). Elle forme les océans, les fleuves et les pluies et fait partie de tous les organismes vivant. La circulation de l'eau dans les écosystèmes se produit par un cycle qui consiste en l'évaporation ou la transpiration, la précipitation et le déplacement vers la mer(le concept EAU).

On entend par eau douce, l'eau contenant une quantité minimale de sels dissoute (contrairement à l'eau de mer qui est salée). Par le processus de potabilisation, l'être humain arrive à convertir l'eau douce en eau potable, c'est-à-dire, propre à la consommation humaine grâce à la valeur équilibrée de ses minéraux.

L'eau minérale, à son tour, est l'eau qui contient des minéraux et d'autres substances dissoutes, à laquelle on peut ajouter une valeur thérapeutique ou changer le goût. Ce type d'eau est celui qui est commercialisé dans les bouteilles partout dans le monde pour la consommation humaine.

Il est important de souligner que l'insuffisance d'eau potable dans de nombreuses régions de la planète, dont la zone du bassin du lac Tchad, est à l'origine de plus de 5 millions de morts par an. Cette situation risque d'être à la base de conflits armés entre communautés et Etats. D'où l'impérieuse nécessité pour la CEEAC de prévenir des conflits, au regard de la pénurie d'eau que connaissent la population environnante du lac Tchad face aux Etats riverains de l'Ubangi dont les eaux sont convoitées par le Tchad.

2.2. Description de la CEEAC

Dans le but de mettre en place une union douanière et d'harmoniser les politiques dans certains secteurs, les Etats se sont réunis en constituant une communauté des Etats d'Afrique centrale en 1983. Elle comprend, en plus des trois pays de la CEPGL et des six pays de la CEMAC, l'Angola et le Sao Tomé et Príncipe (11 Pays). Elle a un rôle essentiellement politique, de paix et de sécurité, car cette zone conflictuelle est peu intégrée.

A la suite des difficultés de fonctionnement de l'UDEAC, les six Etats membres, plus trois pays de la CEPGL et l'archipel de Sao Tomé et Príncipe ont décidé de signer, à la suite de la conférence de Libreville au Gabon du 17 au 19 octobre 1983, un traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Celle-ci s'inscrit dans le cadre des objectifs fondamentaux du plan d'action de Lagos d'avril 1980, qui visait le développement économique social et culturel de l'Afrique par la création des structures sous régionales et régionales pouvant progressivement aboutir à un marché commun africain, prélude à la communauté économique africaine (Belaoune, G, 1988).

C'est ainsi que les Etats de la sous-région d'Afrique centrale lors de leur engagement solennel dans la déclaration de Libreville (décembre 1981), ont convenu de tout mettre en œuvre pour instituer une Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale, ayant à l'esprit les principes du Droit international, qui régissent les relations entre ces Etats, notamment, les principes de souveraineté, d'égalité, d'interdépendance de tous les Etats, de non-ingérence dans les affaires des autres Etats et le principe de la prééminence du droit dans leurs rapports mutuels.

Les Etats de l'Afrique centrale sont conscients que, le progrès dans la voie de la coopération économique sous régionale ne peut s'accomplir qu'en tenant compte de la situation et des intérêts de chaque Etat et de la diversité des niveaux de développement des pays sans littoral, insulaires, semi-enclavés et/ou appartenant à la catégorie des pays les moins avancés.

La sous-région d'Afrique centrale à travers la CEEAC réunit 11 pays qui sont : la RD-Congo, le Burundi, le Gabon, le Cameroun, la RCA, le Tchad, la Guinée Equatoriale, la République du Congo, le Sao Tome et Príncipe et le Rwanda mais qui, par la suite, s'est retiré de la CEEAC pour appartenir au regroupement de l'Afrique de l'Est.

Le traité instituant la CEEAC fut signé le 15 octobre 1983 à Libreville (Gabon) par les Etats membres lequel est entré en vigueur en décembre 1985. Dès lors, la CEEAC s'est essentiellement consacré à organiser ses structures financières et administratives (Mungulu Ntoyo,2021).

Le traité de la CEEAC signé par l'ensemble des membres consiste à promouvoir, à renforcer une coopération harmonieuse et le développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines des activités économiques et sociales.

On notera également que dans le cadre de son fonctionnement, la CEEAC est passée par certaines phases qui méritent notre attention ; -1983 ; création de l'institution : - 1992 : interruption des activités de la CEEAC ; 1998 : décision de relance des activités par la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Afrique Centrale.

D'une manière générale, elle a connu un moment d'hibernation entre 1992 et 1997. Pendant cette période, sept Etats sur onze étaient impliqués dans les guerres et hostilités au point de rendre la nation sous régionale inopérante. C'est en 1998 que les Chefs d'Etat et des gouvernements ont décidé de relancer les activités de le CEEAC. Du fait de nombreux conflits intervenus au sein de la région, ces derniers ont ajouté aux missions traditionnelles de la CEEAC, celle de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique Centrale.

3. L'EAU COMME ENJEU ENTRE LE TCHAD ET PAYS RIVERAINS DE L'UBANGI

3.1. Analyse sur les risques des conflits autour de l'eau en Afrique centrale

L'eau risque d'être, bien plus que le pétrole, l'enjeu géopolitique majeur du XXI^e siècle en Afrique centrale et partout au monde. S'il est difficile de le démontrer, force est bien de constater que la raréfaction de la ressource au Tchad d'une part, et la configuration de sa disponibilité,(dans le bassin du Congo qui comprend la rivière Ubangi) d'autre part, sont conflictogènes.

Les grands bassins versants du Nil, du Niger et du Tchad, partagés entre de nombreux Etats de puissance inégale, sont le théâtre d'une hydro-diplomatie peu efficace, voire inquiétante. Le projet de transfert massif d'eau du bassin du Congo à celui du Tchad induit des conséquences socio-économiques et environnementales qui portent les germes de crises graves.

Quant à la marchandisation de l'eau potable, décidée en 1992 convenu entre la CEEAC et le pays du bassin du lac Tchad, elle pourrait être le déclencheur, dans le contexte d'extrême pauvreté que connaît l'Afrique centrale, de conflits sociaux susceptibles de dégénérer en guerres civiles si les inégalités en desserte en eau perdurent.

Il convient de passer du terroir où les conflits d'usage concernent les cultivateurs, les éleveurs et, parfois, les pêcheurs, déclenchant quelquefois de véritables guerres (Tchad et Darfour), au territoire où des États pensent à mettre au point un plan de transfert massif d'eau entre le fleuve Congo et le lac Tchad, mettant en péril des équilibres agro-pastoraux anciens, en feignant d'oublier que les accords internationaux ont toujours un double : les désaccords internationaux.

3.2. Problématique de l'assèchement du lac Tchad

Le lac Tchad, autrefois l'un des plus grands lacs d'Afrique, est en détresse. Il se trouve à la frontière du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigeria. Son bassin - qui s'étend jusqu'à l'Algérie, la Libye et le Soudan - offre une bouée de sauvetage à près de 40 millions de personnes. (Mungulu N, *op cit*, p 247- 248.)

Au cours des 60 dernières années, la taille du lac a diminué de 90% en raison de l'utilisation excessive de son eau, sécheresses prolongées et des effets des changements climatiques. La superficie du lac est passée de 26 000 kilomètres carrés en 1963 à moins de 1 500 kilomètres carrés aujourd'hui. Cette situation a été qualifiée de catastrophe écologique : elle a entraîné la disparition des moyens de subsistance des populations ont été détruit et la perte d'une biodiversité inestimable (Kabongo Mukadi, 2021).

Dans les années 1960, le lac hébergeait environ 135 espèces de poissons et les pêcheurs capturaient chaque année 200 000 tonnes de poisson, ce qui constituait une sécurité alimentaire importante ainsi qu'une source de revenus pour la population du bassin et au-delà. Au cours de cette période, on estime que le Tchad comptait 20 000 vendeurs de poisson commerciaux.

Les années 1960 étaient un âge d'or pour les éleveurs dans le bassin du lac Tchad. À l'époque, le pâturage était riche et les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs étaient rares. Cependant, au fil des ans, les sécheresses ont entraîné la perte de pâturages. Par conséquent, beaucoup d'éleveurs ont été contraints de quitter la région.

Depuis le milieu des années 80, les gouvernements des différentes nations membres de la Commission du bassin du lac Tchad ont pris des mesures pour lutter contre la dégradation continue de l'écosystème du lac.

Ces mesures comprennent la réalisation de campagnes de sensibilisation sur l'utilisation durable de ses ressources naturelles du lac et la conservation de son écosystème. Elles ont également constitué en la tenue de conférences réunissant des ministres, des chefs de gouvernement et des fonctionnaires des Nations Unies, de la société civile et d'autres acteurs clés.

Ces mesures ont toutefois été confrontées à plusieurs obstacles : la désertification, la migration due aux changements climatiques, les défis sécuritaires et financiers et les politiques de développement axées sur des solutions à court terme. Le problème a été aggravé par un manque de gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national et régional dans les pays touchés.

Ces dernières années, la dégradation de l'environnement a été aggravée par l'insurrection de Boko Haram, qui a débuté en 2013. En janvier 2018, plus de 2,3 millions de personnes avaient été déplacées par le conflit dans la région du bassin du lac Tchad.

On compte désormais 4,5 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave dans le bassin : il est nécessaire d'aborder sérieusement la relation de cause à effet entre l'environnement et la sécurité humaine, affirme Erik Solheim, directeur exécutif d'ONU Environnement (Eric Solheim, 2021).

En novembre 2015, les États membres de la Commission ont adopté un plan d'action pour la résilience climatique visant à résoudre les problèmes liés à la réduction de la

taille du lac. Le plan énonce des engagements pour permettre aux communautés locales de renforcer leur résilience aux changements climatiques tout en se concentrant sur la sécurisation de leurs moyens de subsistance, augmentant ainsi la contribution du lac à la sécurité alimentaire régionale et à la réduction de la pauvreté.

Cette année, la commission, avec le soutien du gouvernement nigérian et de l'UNESCO, a organisé une conférence du 26 au 28 février à Abuja. Le thème de la réunion était « Sauver le lac Tchad pour restaurer l'écosystème de son bassin pour le développement durable, la sécurité et les moyens de subsistance » ([Kabongo Mukadi,p49](#)).

L'application rigoureuse de stratégies d'économie en eau sera essentielle pour inverser la dégradation environnementale du lac. Pour assurer son succès, les États de la région devront améliorer leur coopération et mettre à jour leurs cadres juridiques pour protéger les ressources en eau partagées. Ils doivent également promouvoir l'éducation environnementale et mettre en œuvre la collecte, la combinaison, le stockage et la diffusion systématiques des données ([Lukanda Vakala, 2016](#)).

3.3. Importance stratégique de la rivière Ubangi dans la perspective du renflouement du lac Tchad

L'Ubangi est une rivière d'Afrique, et un affluent majeur du fleuve Congo en Afrique centrale. Elle s'écoule vers l'ouest, formant la frontière entre la République centrafricaine et la république démocratique du Congo. Cette rivière prend son nom à partir du confluent des rivières Mbomou et Uélé, coule vers l'ouest sur 350 km, puis vers le sud-ouest où il passe à Bangui, et se dirige pendant 500 km vers le Sud pour rejoindre le fleuve Congo en rive droite([la riviere ubangi,2023](#)).

De son début jusque 100 km après Bangui, la rivière fait office de frontière entre la République Centrafricaine et la République démocratique du Congo (RDC). Puis il forme la frontière entre la RDC et la République du Congo jusqu'à ce qu'il se jette dans le Congo.

Il est navigable en aval et jusqu'à Bangui, et des bâtiments (Ferrys et barges poussées) font la navette depuis Kisangani et Brazzaville. La longueur de l'Oubangui, depuis le confluent des rivières Mbomou et Uele est de 1 120 km. Cependant ensemble avec l'Uele, sa source gauche, l'Oubangui a 2 272 km de long.

Le projet d'alimenter le lit du lac Tchad par l'eau douce de la rivière Ubangui est toujours d'actualité. Approvisionner le lac Tchad avec les eaux de l'Ubangi va permettre aux populations du Tchad, du Cameroun, du Niger et du Nigeria d'avoir accès à cette ressource vitale pour leurs survies, affirment certains experts. Pour d'autres, cela risque de causer un déséquilibre des écosystèmes aquatiques de la République Démocratique du Congo. Ce projet de transfert d'eau est-il une opportunité ou une menace pour la République Démocratique du Congo ? S'interrogent certains analystes que nous avons rencontré.

Il est important de mentionner que la rivière Ubangi est une eau internationale qui ne relève pas de l'unique souveraineté de la RDC. Ce dernier n'a donc pas le droit de veto sur ce projet», a-t-il poursuivi. Le projet de cette rivière, qui dessert également la République centrafricaine et le Congo-Brazzaville, est largement avancé sur le plan international, notamment au niveau de la CEEAC, de l'UA et de l'ONU.([Kalume Mulamba,2022 ,P78](#))

Il importe que, la République Démocratique du Congo, pays riverain le plus important de la rivière Ubangi, puisse accompagner ce projet afin qu'elle puisse tirer le plus

grand bénéficiaire au profit de ses populations. Nous pensons qu'il en sera autant pour d'autres pays riverains de l'Ubangi.

Le transfèrement des eaux de la rivière Ubangi vers le lac Tchad, va entraîner un impact environnemental, économique et social. La CEEAC en tant que cadre fédérateur et de concertation sous régional devra inciter les Etats riverains à l'anticipation de faits, parce qu'ils seront les premiers à subir cet impact, pour que les intérêts des populations puissent être pris en compte dans cette démarche de transfèrement des eaux de la rivière Ubangi pour le lac Tchad.

La recommandation de la mise en œuvre des opérations d'aménagement, de régulation du volume d'eau du lac Tchad et du transfert des eaux de l'Ubangi vers ce lac a été faite lors du 13^{ème} sommet ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la commission du bassin du lac Tchad, tenu le 1^{er} novembre en 2015 à Ndjamena.

La délégation tchadienne avait présenté le 29 novembre de la même année à Kinshasa, la situation que traverse le lac Tchad lors la 22^e session de l'Assemblée parlementaire des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP. Selon les députés tchadiens à ses assises, ce lac risque de sécher si l'on n'y prend garde.

Ils avaient révélé qu'aucune des études réalisées à ce sujet n'indique une option d'inversion de tendance. Ces études démontrent aussi que toutes les ressources qui alimentent le lac ont presque atteint la limite du développement durable dans les plaines et ses principaux affluents. La RDC, de son côté, avait indiqué qu'il faut soumettre un dossier complet pour examen.

Ainsi est apparu, à la fin des années 1980, le premier projet *Transaqua*. Il était pharaonique puisqu'il consistait à aller prendre l'eau dans le fleuve Congo, quasiment au niveau du lac Tanganyika, et de l'amener par un canal navigable de 2 400 km jusqu'aux sources du fleuve Chari, qui la conduirait ensuite jusqu'au lac Tchad. Irréaliste (ou surréaliste), l'esquisse est restée dans les cartons mais l'idée a survécu et une version plus « légère » a ensuite été élaborée dans les années 2000. Elle consistait à construire un barrage à Balbo sur l'Oubangui, permettant à la fois de produire de l'électricité pour la Centrafrique, et de dévier entre 5 à 10 km³ (5 à 10 % du débit) de l'Oubangui *via* un canal de plus de 300 km (seulement) vers le Chari. (Kalume M. *op cit* p79)

On en est actuellement au financement des études de faisabilité. Un Forum mondial « Sauver le lac Tchad », organisé en octobre 2010 à N'Djaména, a montré que le projet était suffisamment avancé pour que la société civile commence à s'en inquiéter et rappelle que si les années 1930 ont érigé les grands barrages en symbole de la victoire de l'homme sur la nature, le XXI^e siècle risque de les rendre « conflictogènes » (Leslie, 2008). De fait, ils induisent de grands déplacements de populations et de profonds bouleversements socio-économiques, altèrent l'environnement et coûtent très cher. Les arguments d'Aaron Wolf ne rassurent plus.

3. Résultats

3.1. COOPERATION INTERETATIQUE COMME OPTION STRATEGIQUE DE LA CEEAC DANS LA PREVENTION DES CONFLITS AUTOUR DE L'EAU

Il y a lieu de soutenir avec force qu'en Afrique centrale l'eau est une ressource géopolitique et qu'elle risque, à défaut d'une stratégie proactive à adopter par la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, être un facteur essentiel des conflits entre les

populations qui dépendent du lac Tchad et les Etats riverain de la rivière Ubangi, notamment la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine.

Ainsi, la coopération interétatique sur la question de l'eau sous l'égide de la CEEAC en vue du renflouement du Lac Tchad, par l'exportation des eaux de la rivière Ubangi demeure pour nous la seule option stratégique, dans la prévention des conflits entre communautés et Etats de la région.

3.1.1. Pertinence de la coopération interétatique autour de l'eau en Afrique centrale sous l'égide de la CEEAC

L'option stratégique envisageable par la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, pour prévenir tout conflit autour de la question cruciale de l'eau consistera à privilégier la coopération entre Etats ci-cités en vue d'une exportation des eaux de la rivière Ubangi vers Lac Tchad. Cette option s'inscrira dans une perspective d'intégration sous régionale, conformément à un des principaux objectifs de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale(CEEAC).

Cependant, nous convenons avec BinzangiKamalandwa ([Binzangi,2020-2021](#)) que le renflouement du Lac Tchad, par l'exportation des eaux de la rivière Ubangi ne devra, être rendu possible qu'après des études qui consisteront:

- Evaluer les besoins en eau de pays riverain de l'Ubangi, (la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine), pour les 100 ans à venir en tenant compte de son développement démographique et humain;
- Etudier les impacts d'une telle opération sur l'intégrité des habitants fragiles et sur la biodiversité y inféodée;
- Analyser les fluctuations du débit de la rivière Ubangi, un des principaux affluents du fleuve Congo, de peur de bloquer la centrale hydroélectrique d'Inga qui partit des projets intégrateurs en sous régional et régional;
- Analyser les risques d'intrusion des eaux marines dans les eaux douce du fleuve et de la rivière Ubangi ;
- Etudier l'impact des prélèvements sur la navigation, l'irrigation etc.

3.1.2. Implications de l'option stratégique de la CEEAC

L'eau à un grand potentiel stratégique en Afrique centrale, d'où la nécessité d'une approche géopolitique pour en atténuer les attributs bellicistes. La coopération dans ce domaine est cruciale. La Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale(CEEAC) ne pourra éviter le conflit entre le Tchad dont le principal réservoir d'eau (Lac Tchad) est en voie d'assèchement et le Etats riverains de l'Ubangi (la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine).

La coopération sous régionale autour de l'eau aura à coup sûr, des implications sur le plan politique et diplomatique, économique et du développement ainsi que sur le respect des droits humains.

a. Sur le plan politique et diplomatique

L'eau influence sensiblement la politique et la diplomatie contemporaine. L'Afrique Centrale n'échappe pas à cette réalité. La maitrise de l'eau et son contrôle est un facteur de puissance entre Etat en Afrique centrale comme partout ailleurs.

L'eau a donc un impact réel sur la sécurité et la paix en Afrique Centrale. D'où la nécessité pour la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale(CEEAC) d'entreprendre et encourager des initiatives politiques et diplomatiques tant sur le plan bilatérale que multilatéral, dans le but de prévenir tout conflit autour de l'eau et ne pas aggraver les conflits existants autours d'autres questions.

De manière générale, plusieurs conférences diplomatiques et sommet internationaux sur la protection de l'environnement ont poussées les Etats et organisations sous régionales dont la CEEAC à adopter les mêmes langages en ce qui concerne la protection des ressources naturelles, y compris la question de l'eau. Toutes ces démarches échelonnées démontrent au grand jour la portée tant politique que diplomatique de la question environnementale et de l'eau en particulier.

b. Sur le plan économique et du développement

En relations Internationales, les pays sont classés selon leur niveau de développement. En d'autres termes, le rapport entre les Etats en Relations Internationales traduit ou révèle le niveau de développement de chacun. Ainsi, l'appellation : « les pays développés opposés aux pays pauvres et pays du Nord opposés aux pays du Sud». D'où, le terme « Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ)». Cela crée la dépendance et la domination dans les Relations Internationales ([Kama Funzi,1998](#)).

L'eau joue un rôle prépondérant dans l'économie et le développement des pays de la planète. Brundtland, Président de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, a défini le Développement Durable comme « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Le développement durable en Afrique centrale est lié à plusieurs facteurs, notamment la conservation de l'équilibre général, le respect de l'environnement dont l'eau, la prévention de l'épuisement des ressources naturelles, la diminution de la production des déchets et la rationalisation de la consommation d'énergie. L'eau fait partie de huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés en 2000 à New York aux USA par 193 Etats membres de l'ONU, et au moins 23 organisations internationales dont la **CEEAC**.

Le septième objectif consiste à assurer un environnement durable. Le Cible 10 est de réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement économique. C'est ce qui justifie bien sûr la terminologie de « la petrolisation de l'eau » dans certaine région du monde, dont la zone du bassin du Lac Tchad. Notons que la notion de « droit de l'eau » sous- entend celle du « prix de l'eau » ([Kashemukunda kasongo,2008](#)).

Déjà à la Conférence de Dublin en 1992, l'eau fut déclarée « bien économique » et elle fait aujourd'hui l'objet d'une vision marchande, tel que nous le préconisons dans la présente option à adoptée par la CEEAC, sur la question du Lac Tchad et de la rivière Ubangi. Aussi, l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) étudie actuellement les voies et moyens pour exiger aux Etats de privatiser les services de l'eau.

Lorsqu'elle est utilisée avec efficacité et efficacie, l'eau devient un facteur de développement économique. L'efficacie appelle la rationalité dans l'utilisation dans l'utilisation de l'eau tandis que l'efficacie appelle la bonne utilisation de l'eau pour la production des biens à moindre cout. La mise en valeur de l'eau doit aboutir à la création de

biens, services, d'emplois et de revenus. Autrement dit, l'eau est un facteur de création de richesses et porteuse de croissance économique.

4. Conclusion

L'eau c'est la vie dit-on ; mais l'eau peut être aussi source de mort, soit directement par manque (déshydratation), inondation et par contamination (eau pollué), soit indirectement par des conflits qu'elle peut provoquer autour de sa quantité ou son exploitation. Cependant, au-delà des usages biologiques, il y'a aussi le fait qu'aucun développement n'est possible sans eaux (industries, agriculture, municipal, etc.). Malheureusement, l'eau bien que ressource vital reste inégalement réparti dans toutes les régions dont l'Afrique Centrale, donnant ainsi lieux aux déserts, régions humides ou arrosées.

L'élan d'assèchement du Lac Tchad est une matière épineuse pour la sous-région. Cette question risque d'envenimer davantage la situation sécuritaire en Afrique centrale, qui, du reste est précaire, au regard des risque de confrontation entre communautés et Etats dont elle est porteuse. La raréfaction de l'eau, denrée vital et stratégique pour le Tchad en particulier, suscite la convoitise des eaux douces du bassin du Congo, de la rivière Ubangi en particulier. Cette situation nécessite une stratégie idoine de prévention des conflits la part de la CEEAC, instance sous régionale d'intégration et d'harmonisation des vues sur des questions d'intérêts commun, notamment l'eau.

Pour éviter toute subjectivité dans nos analyses, la méthode géopolitique et l'approche exégétique ont guidés notre démarche intellectuelle. La collecte des données a été rendu possible grâce à la technique documentaire.

Il ressort de nos analyses que face aux enjeux, tensions et risque des conflits, lié à l'assèchement du Lac Tchad et la convoitise des eaux douce de la rivière Ubangi, les Etats de la région, sous l'égide de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) doivent coopérer et entreprendre des actions visant à garantir la déserte en eau aux populations dépendantes du bassin du lac Tchad.

L'option stratégique durable retenue dans cette étude, consistait à renflouer le Lac Tchad par l'exportation des eaux douces de la rivière Ubangi. Cependant, nous estimons que cette option ne peut être mise en œuvre qu'après des études minutieuses, conduites par la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), sur les besoins et les intérêts des Etats riveraines de l'Ubangi, notamment la République Démocratique du Congo, la République du Congo et la République Centrafricaine.

Références bibliographiques

- « La question du Lac Tchad », in www.cairninfo.org, consulté le 22 mai 2023.
- « La rivière Ubangi », in *Wikipédia*, consulté le 23 mai 2023.
- « Le concept conflit », in www.lesdefinitions.fr, consulté le 22 Mai 2023.
- « Le concept EAU », in www.lesdefinitions.fr, consulté le 22 Mai 2023.
- ADO BATISSEURS DE LA PAIX: grâce aux compétences de vie courante, inédit, documents ressources, 2010.

- ARON, R., "Notions de rapport de force a-t-elle encore un sens, à l'ère nucléaire? », dans *Défense*
- BAYADA, BXALLI, conflit, mettre hors-jeu la violence, éd. Chronologie social, LYON, 1997.
- BEAUPRE, A, *Introduction à la stratégie*, Ed. Armand Colin, Paris, 1963.
- BELAOUNE, G., *Les organisations régionales africaines*, éd. Documentation française, Paris, 1988.
- BINZANGI KAMALANDWA, Questions spéciale de l'environnement, séminaire de DEA en RI, UPN, 2020-2021.
- CHOCQUET, C., « Le terrorisme est-il une menace de défense ? », dans *Cultures et conflits*, n°44, février, 2001.
- COUTAU-BEGARIE, H., *Traité de stratégie*, 7^{ème}Economica, Paris, 2011.
- DEMANGEOT JEAN., *les milieux naturels du globe*, éd. Masson, Paris, 1996.
- GERE, F., *La Nouvelle géopolitique. Petite encyclopédie Larousse*, Ed. Larousse, Paris, 2012.
- Grand dictionnaire LAROUSSE, 2010. KABUITA KABOLO IKO, sociologie des conflits internationaux, L2 RI/UPN, 2015-2016, cours inedit.
- KABONGO MUKADI, L'eau comme facteur de puissance en Afrique ; enjeux autour du bassin du Congo, mémoire de licence en Relation internationale, UPN, Kinshasa, 202.
- KALUME MULAMBA, problématique de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique Centrale, in *Intelligence Stratégique*, Edition de L'IRGES/Kinshasa, numéro 2, Avril-Juin 2022
- KAMA FUNZI., *Les pays sous-développés*, ECA, Kinshasa, 1998.
- KASHEMUKUNDA KASONGO, *Les eaux et forêts de la RDC : enjeux*, éd. L'Harmattan, Kinshasa, 2008.
- LUKIANA MABONDO, introduction générale à l'étude du Droit, G1/RI, UPN, 2019-2020, cours inédit.
- LUKUNDA VAKALA, *Le développement intégré de l'Afrique par les bassins fluviaux, cas des bassins du Congo et du Nil*, éd. L'Harmattan, Paris, 2016.
- MOVA SAKANYI H., *la géopolitique de l'eau, pour une gestion stratégique des ressources hydriques*, in Dounia, CISRI, Paris, 2009.
- MUKOKA NSENDI, la théorie des organisations, cours de G3 SPA, UNIKIN, inédit, 2003-2004.
- MUNGULU NTOYO, Grand défis diplomatiques de la RDC en Afrique Centrale, mémoire de DEA, UPN, 2021.
- *Nationale et Sécurité collective*, Janvier 1976.
- Pluridisciplinaire", dans *Défense Nationale et Sécurité Collective*, Mai 2001.
- VEYRET YVETTE et ARNOLD PAUL, *Atlas de développement durable*, éd. Autrement, Paris, 2008.